



Aux membres du conseil municipal de Sainte-Luce

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, à une séance extraordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le jeudi 22 août 2019 à 19 h, au 1, rue Langlois.

L'ordre du jour sera le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Signature des contrats avec les personnes concernées par l'entente conclue avec le Ministère de la Sécurité publique, visant la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences principales à Sainte-Luce
- 4- Ajout des dépenses inhérentes à l'entente conclue avec le Ministère de la Sécurité publique, visant la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences principales à Sainte-Luce, à l'article 6.1 du règlement R-2007-79
- 5- Période de questions
- 6- Fermeture de la séance

Jean Robidoux
Directeur général